



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2016-58 -feuille 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

Absents représentés: Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à C MACQUET), Dominique BOUVET (pouvoir à D AUDIBERT)

Absents : Christelle COMBET, Jean- Philippe TAVARES, Yoan MAZZA, Laurence NIQUET

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Il est constaté qu'il est nécessaire de prévoir :

- des crédits supplémentaires au chapitre 14 du budget principal 2016 en section de fonctionnement pour le remboursement FPIC

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE		DEPENSE	
Chapitre 011 compte 60621	- 500,00	Chapitre 14 compte 73925	+500.00

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette décision modificative.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2016-58 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 15/12/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 20/12/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 21/12/2016

A Nonglard, le 20/12/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 21/12/2016